

Conrad Clément

Fondateur de l'Association SOS Futures mamans

SOS FUTURES MAMANS fondée en 1974 à Fribourg est une sorte de multinationale d'aide aux mamans et aux enfants jusqu'à 15 ans. Elle offre aussi bien le mobilier, le lait, la layette que la poussette, le vélo ou le ski, lorsqu'elle ne paie pas une petite dette. L'Association faïtière présidée par Conrad Clément compte 24 sections en Suisse et 11 à l'étranger, de l'Argentine à la Russie, en passant par l'Albanie.



Le déclic s'est passé en 1973, pendant une campagne assez violente autour de la libéralisation de l'avortement. Conrad Clément entend un orateur déclarer « *C'est bien joli, vos théories contre l'avortement, mais que faites-vous pour aider une femme qui est dans la misère ? Rien* ». Puis, à Strasbourg, au congrès « *Laissez-les vivre* », il entend une conférence sur le mouvement français « *SOS Futures mères* ». Dans sa tête, tout va très vite. Il quitte la conférence avant la fin et lors du voyage de retour, il réfléchit déjà à l'association indépendante qu'il veut lancer en Suisse avec des amis.

Mercredi 11 septembre 1994, l'association organise une conférence de presse. Le lendemain déjà, M. Clément reçoit d'urgence une Genevoise qui avait lu « *La Suisse* » : « *C'était une ravissante personne, une future maman mignonne comme tout* », se souvient M. Clément. « *Elle a dit qu'elle avait une dette de 280 francs, et qu'elle ne pouvait donc pas garder son enfant, elle avait d'ailleurs déjà pris rendez-vous à l'hôpital. Le problème lui paraissait insoluble. Je lui ai demandé son bulletin de versement, j'ai payé le soir même. On avait sauvé notre premier bébé* ». L'aide ne s'est pas arrêtée là : « *On a dû lui trouver un appartement et un travail, on l'a fait venir à Fribourg. Des amis nous ont aidé* ». Ainsi, depuis 1974, des centaines de bébés ont été sauvés pour moins de 300 francs, dit M. Clément : « *C'est incroyable, le nombre de situations où une petite dette faisait croire à l'impossibilité de garder l'enfant. Mettons-nous à la place de celle qui n'a pas de salaire et qui voit directement la poursuite, l'huissier qui vient saisir des biens, ou le policier qui l'emmène en prison... J'ai entendu toutes les versions, je comprends que pour une femme enceinte, c'est l'angoisse.* » L'évolution des locaux reflète la croissance de l'association : au départ, une chambre dans le sous-sol de la maison de la famille Clément à Ependes, puis la construction d'un dépôt devant la maison, agrandi à plusieurs reprises, un local à Fribourg, d'autres à Bulle et Domdidier.

Aujourd'hui, dans le canton de Fribourg, 93 bénévoles s'occupent d'une permanence téléphonique, des centres d'accueil, du tri et éventuellement du lavage des vêtements. « *On reçoit tous les jours du matériel. A force d'entasser, il faut vider un peu, et nous envoyons parfois des camions à l'étranger, par exemple à St-Petersbourg, comme nous l'avons fait la semaine passée* ».

Les fondateurs de sections SOS Futures mamans à l'étranger passent au moins un demi-jour à Ependes, dans la famille Clément. « *Un ministre des affaires sociales de Roumanie veut venir avec des directeurs d'hôpitaux* ». M. Clément préside l'association faïtière qui regroupe les sections de 11 pays : Pologne, Russie, Allemagne, Argentine, Equateur, Nigeria, Ghana, Congo, Luxembourg, Burkina et Albanie.

Violence de l'entourage

« *Lors de la votation de l'an dernier (ndlr : sur la solution des délais), les femmes se sont fait un sacré autogoal. Je suis sidéré* », dit M. Clément, qui estime que parents et amis agissent avec violence envers une femme enceinte, en lui disant « *Tu n'as qu'à enlever ça* ». Et de plus en plus de pères quittent leur femme ou amie enceinte. « *C'est une catastrophe. Bien souvent, ils partent encore avec la meilleure amie de la femme. J'en appelle à la responsabilité des papas. Qu'ils assument. C'est si facile d'enlever, c'est vrai, mais c'est chaque fois un drame pour la femme. Chaque fois* », insiste M. Clément. « *De temps en temps, j'en ai à qui on offre tout, et qui ne le gardent pas. Je leur dis si tu ne veux pas, c'est ton choix, c'est toi qui décides. Je ne vais pas te gronder, pas te juger, je ne suis pas Dieu le père* ».

Beaucoup de futures mamans sont étudiantes à l'Université, au cycle d'orientation, en situation de chômage ou en apprentissage. Elles se réjouissent d'attendre un bébé, mais n'ont rien. « *Je leur dis de ne pas s'inquiéter, de ne pas se faire de souci. Elles peuvent venir choisir leurs habits de grossesse dans un centre d'accueil. La seule exigence est que la*

future maman vienne choisir elle-même, on veut qu'elle ait la joie de choisir comme toutes celles qui ont les moyens d'aller dans une boutique. » Et d'ajouter : « Les goûts de la tante ou de la copine qui viennent à la place de la mère qui n'a pas le temps parce qu'elle est au collège, ne sont pas ceux de la mère », dit M. Clément.

Les mamans dans les situations les plus difficiles sont invitées à un repas chez le couple Chantal et Conrad Clément : *« La maman pose les questions et je donne des réponses à tout. On devient tout de suite des amis. On ne relève que le nom, le prénom et le numéro de téléphone. On ne pose pas de questions sur le passé, sauf si elle veut en parler ou si, au bout d'un long moment, elle sort un poids qu'elle avait sur le coeur. Sur ce qu'on a entendu, on pourrait écrire des bouquins. Que de drames vécus ».* Des mamans ont retéléphoné pour que leurs confidences ne soient pas répétées. M. Clément les rassure : *« Je n'en parle à personne, et on ne fait jamais de démarches dans le dos ».*

Toute future maman qui se sent en détresse est invitée à dire ce qui fait problème. *« A ce moment-là, elle fait une check-list et dit tout, parce qu'elle est en confiance. On reprend les points les uns après les autres et on trouve une solution. On paiera ceci, on donnera cela aussi longtemps qu'elle en aura besoin, en tout cas jusqu'à la fin des études. Et quand on apporte une solution à tout, c'est le cri du coeur : « C'est vrai ? Alors je peux garder mon enfant ? », dit M. Clément, qui relève qu'auparavant l'enfant à naître était qualifié de « ça ».* Même des femmes annoncées à l'hôpital ont changé d'avis : *« Il y a quelques années, après un exposé, un médecin assistant de l'Hôpital cantonal, qui n'avait plus que 8 jours à faire, m'avait envoyé huit femmes sur un total que j'ignore, eh bien elles ont toutes décidé de garder l'enfant. Elles avaient toutes un problème, c'est vrai. Celle pour qui on a dépensé le plus nous est revenue à 1200 francs. Il y avait aussi un loyer à 700 francs. Tout le reste, c'était des problèmes matériels ou d'autres problèmes annexes ».* M. Clément apporte aussi des conseils juridiques : une jeune femme enceinte de sept mois et travaillant dans un home se faisait enguirlander par le chef du personnel parce qu'elle traînait un peu la patte. Elle ne savait pas que la loi prévoit qu'à partir du sixième mois elle ne peut pas travailler debout plus de 4 heures par jour, et que l'employeur doit lui donner un travail assis pour les 4 heures restantes, ou la laisser à la maison en lui versant 80 % du salaire.

M. Clément donne aussi des renseignements sur le salaire à recevoir pendant le congé maternité obligatoire de huit semaines, ou sur l'allocation maternité cantonale, qui offre 1500 francs par mois pendant une année, plus 210 francs d'allocations familiales. Il y a beaucoup de problèmes à régler avec les reconnaissances en paternité, bien qu'en général un curateur soit nommé d'office. Il s'agit aussi de conseiller, chaque semaine, les deux ou trois jeunes mamans qui n'ont ni assurance, ni permis, parfois entrées en Suisse par des filières. *« Ce sont de futures mamans, des êtres comme tout le monde », souligne Conrad Clément. « Il y a des gars assez salauds pour les garder quand ça va bien et les mettre à la rue quand elles sont enceintes. Au moins une fois par semaine, le CHUV m'appelle pour me dire qu'il y a par exemple une Sud-Américaine, ou une Hongroise qui n'a rien, même pas une assurance. On se charge alors de trouver des familles qui accueillent ces mamans ».*

M. Clément doit parfois faire de la gestion de dettes, lorsque celles-ci sont importantes. Tel mari est parti en laissant une ardoise de 15'000 francs. *« J'ai écarté ce qui relevait de la seule responsabilité du mari, en écrivant aux créanciers. Elle-même avait fait des bêtises en achetant par correspondance pour un montant de 3400 francs. Elle pouvait prendre en charge le 10 %. Tous les créanciers ont été d'accord de se contenter du 10 %, sauf les banques, ça ne joue jamais avec elles ».*

Et le mari ou l'ami ? *« Je n'aime pas du tout les prendre en charge. Je dis à la maman que je donnerais bien un peu plus, mais pas tant que son copain reste à la maison parce qu'il ne veut pas travailler ».* Si elle apprend que le copain se « shoote », l'association ne donnera jamais d'argent à la mère, mais directement des vivres, ou un bon d'achat qui exclut l'alcool et le tabac.

Et l'aide sociale ?

Notre système social est-il donc insuffisant ? *« Toutes les mamans ne sont pas suivies par un assistant social, et pour beaucoup, le problème n'est que momentané. Par exemple pour une fête de première communion, ou pour un loyer en retard. On fait ce qu'on peut pour éviter que des mamans n'entrent dans l'engrenage de l'aide sociale, avec le risque que cela devienne une solution de facilité et de passivité. Il y a des couples qui n'ont pas envie d'y aller, car ils sont censés, un jour, rembourser l'aide. Il y a, à l'inverse, des « pros » du social, qui touchent de l'argent et qui viennent encore nous en demander. Là on se permet de téléphoner à l'assistante sociale, et on dit à la maman que c'est ok pour le matériel, mais pas pour l'argent. Mais il y a aussi des mamans qu'on envoie au service social parce que la demande dépasse nos possibilités ».*

Il y a beaucoup de « working poors », qui n'arrivent pas à vivre avec leur salaire. *« Prenons une famille où le père gagne 3800 francs par mois avec trois enfants, et dans l'attente du quatrième. On fait un budget, on sait qu'elle va tout recevoir chez nous. Il ne faut pas que l'enfant soit cause de dépense supplémentaire. Elle pourra aussi recevoir le nécessaire pour les trois autres enfants ».* Le divorce amène aussi des cas, comme ce garçon qui vient chercher un pull car le papa dit que c'est la mère qui doit payer puisqu'il lui verse la pension. Beaucoup de mamans ont besoin d'aide médicale : *« Si vous saviez le nombre de futures mamans enceintes de 4, 6 ou 8 mois et qui n'ont jamais été chez le gynécologue. Surtout des jeunes qui ont peur que les parents ne les obligent à supprimer. Nos jeunes sont fabuleux, extraordinaires, ça je veux que vous l'écriviez ».* Les gynécologues aussi : *« Nous avons une très bonne collaboration, en général, nous obtenons un rendez-vous dans les 24 heures ».*

La plus jeune mère avait 12 ans : « Une superbe Française de la Provence. Elle n'avait aucun problème d'acceptation, elle a accueilli l'enfant comme une grâce du ciel. Elle s'en occupe admirablement bien et, à 17 ans, attend son deuxième bébé » constate M. Clément qui précise qu'il n'encourage pas du tout cela. Plusieurs mamans ont 14 ou 15 ans, mais la moyenne est de 18 à 30 ans. La plus âgée a 43 ans.



Couples avec sida

M. Clément est touché par la confiance d'une jeune étudiante en droit qui lui dit qu'elle ne pourra pas allaiter car son ami lui a donné le sida en même temps que l'enfant, ce que l'hôpital vient de lui confirmer. « C'était vraiment le ciel qui lui tombait dessus. L'année dernière, j'ai eu trois cas de couples qui utilisaient un préservatif, et dans un seul cas la femme savait que le mari était séropositif. Alors quand on a des autorités fédérales qui prônent le préservatif comme sécurité absolue, excusez-moi, ce sont des criminels ». Actuellement, les gens sont beaucoup plus nombreux à avoir des difficultés à s'en sortir. « Beaucoup se sont endettés, ont vécu longtemps un peu trop à la limite. Et j'ai le sentiment que l'égoïsme est beaucoup plus grave qu'avant ».

Peut-il respecter les femmes qui décident tout de même de se faire avorter ? « Je les respecte toutes, je ne juge jamais. Celui qui juge une femme qui n'a pas gardé, eh bien il est criminel. Moi je lui dis voilà tout ce que je peux offrir, c'est vous qui prenez la décision. Si vous gardez, vous pouvez compter dessus. Une femme m'a demandé une confirmation écrite, j'ai confirmé qu'on lui donnait 200 francs par mois, elle avait fait son budget ». Pour ou contre le droit à l'avortement ? « On ne s'est jamais mêlés de ça, on n'est pas intervenus dans les dernières votations, jamais ». Et de préciser : « Bon, je vois les conséquences néfastes de ce qui a été voté. J'ai vu une jeune maman qui se tapait la tête contre le radiateur en disant « remettez le bébé dans le ventre ».

« Je les embrasse toutes »

M. Clément tient à faire passer un message d'espérance : « Que toutes celles qui sont enceintes, qui doutent, n'aient pas peur de venir, on les reçoit par amitié, on n'est pas là pour leur faire la morale. Quand je les reçois, je les embrasse, ça détend l'atmosphère. On me dit des fois que je suis l'homme qui embrasse le plus de femmes par année, ça ne me gêne pas, ma femme est au courant, elle est d'accord avec moi. Je respecte toutes les femmes, j'ai la conscience extrêmement tranquille de ce côté-là, je suis toujours très prudent. Je ne bois jamais d'alcool la journée, on ne sait jamais, il y a trop d'associations où le responsable se fait piéger. Je dois faire attention, je sais, je suis conscient. Il y a des fois des mamans que je ne veux plus rencontrer seul. Que voulez-vous, je suis prudent, c'est tout ».

Propos recueillis par Johann Ruppen et Jean-Marc Angéloz

24.04.03